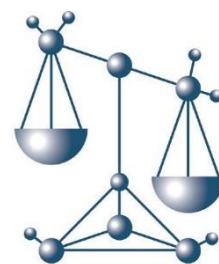




EXIGENCES MINIMALES POUR L'IDENTIFICATION DES DROGUES SAISIES

Un document pour les laboratoires émergents

Alliance Internationale Stratégique de Forensique
Version 2



IFSA

International Forensic Strategic Alliance

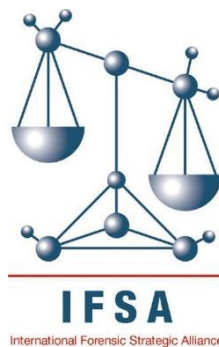


ALLIANCE INTERNATIONALE STRATÉGIQUE DE FORENSIQUE

EXIGENCES MINIMALES POUR L'IDENTIFICATION DES DROGUES SAISIES

Un document pour les laboratoires émergents

IFSA MRD 2



La version 1 de ce document a été publiée pour la première fois en octobre 2014. Le document a été mis à jour et est maintenant publié en tant que version 2.

Ce document a été traduit à partir d'une version originale en langue anglaise et est fourni à titre gracieux pour étendre son accès à la communauté forensique mondiale. Veuillez noter que ce document n'est pas une traduction officielle.

©Novembre 2021



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
AVANT-PROPOS	3
1 COMPÉTENCE DU PERSONNEL	4
2 MATÉRIEL ET CONSOMMABLES	6
3 PRÉLÈVEMENT, ANALYSE, INTERPRÉTATION ET PRODUCTION DE RAPPORTS	8
4 PROCÉDURES, PROTOCOLES ET VALIDATION	12
5 GESTION DE LA QUALITÉ	13
6 RÉFÉRENCES	14

INTRODUCTION

L'Alliance Internationale Stratégique de Forensique a élaboré ce document pour établir des exigences minimales qui permettront aux prestataires de services médico-légaux émergents dans les pays en voie de développement d'offrir des services scientifiques au système de justice pénale.

Le but de ce document est d'établir un plan de référence ou point devant être respecté en vue d'obtenir des résultats fiables. Les prestataires de services médico-légaux devraient œuvrer à renforcer cette fondation et sans cesse améliorer la qualité des services fournis.

Ce document décrit les exigences minimales lors de saisies de drogues. Il aborde le cadre suivant :

1. La compétence du personnel.
2. Le matériel et les consommables.
3. Le prélèvement, l'analyse, l'interprétation et la production de rapports.
4. Les procédures, les protocoles et la validation.
5. La gestion de la qualité.





AVANT-PROPOS

L'Alliance stratégique internationale de forensique (IFSA)) est un partenariat multilatéral entre les six réseaux régionaux de laboratoires opérationnels de forensique :

- The American Society of Crime Laboratory Directors (ASCLD)
- The European Network of Forensic Science Institutes (ENFSI)
- The National Institute of Forensic Science Australia New Zealand (NIFS ANZ)
- La Academia Iberoamericana de Criminalística y Estudios Forenses (AICEF)
- The Asian Forensic Sciences Network (AFSN)
- The Southern Africa Regional Forensic Science Network (SARFS)

L'IFSA travaille en étroite collaboration avec ses trois partenaires stratégiques, Leverhulme Research Centre for Forensic Science, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et INTERPOL.

L'IFSA reconnaît l'importance d'un cadre de gestion de la qualité dans les laboratoires de forensique en vue d'obtenir des résultats normalisés et de qualité, tant par rapport aux procédures réalisées sur le terrain que celles en laboratoire.

En février 2012, lors de la réunion spéciale de l'IFSA animée par l'ONUDD, qui s'est tenue à Vienne pour discuter des besoins des laboratoires de forensique émergents dans les pays en développement, il a été décidé de créer un ensemble de documents portant sur les exigences minimales (« minimum requirement documents » : MRD) visant à combler le déficit des recommandations disponibles pour la gestion actuelle de ces laboratoires.

En octobre 2014, la première série de trois documents dans les domaines spécifiques d'identification des saisies de drogue, de l'analyse d'ADN, et de l'enquête sur les lieux du crime est créée. Ces trois Documents d'Exigences Minimales ont été mis à jour et ont subi un examen de modification approfondi pour publication de la deuxième version en novembre 2021. Au moment de la rédaction, trois autres documents dans le domaine de la technologie numérique, des traces papillaires et documents sont en cours de développement. Un document distinct, un lexique pour guider les usagers à travers les concepts importants de ces documents, est aussi en cours de développement.

Ces MRDs sont destinés à servir de guide de mise en route aux laboratoires de forensique émergents afin de rapidement mettre en place leur système de gestion de la qualité et leurs capacités scientifiques/techniques. Dès que c'est accompli, les laboratoires devraient continuer de renforcer cette fondation et œuvrer sans cesse à améliorer la qualité des services en les faisant accréditer aux normes établies.

Lors de la rédaction de ces documents, des groupes de travaux scientifiques et des experts des six réseaux de forensique, ainsi que les partenaires stratégiques de l'IFSA, ont apporté des contributions importantes durant le cours des différentes phases de consultation. Les MRD finaux présentés dans cette série n'auront été possibles qu'avec la participation de tous nos partenaires.

L'IFSA espère que ces documents vont jouer un rôle important pour les laboratoires forensiques émergents dans leur parcours visant à offrir des services de forensique de qualité.

Conseil d'administration de l'IFSA

Novembre 2021



1 COMPÉTENCE DU PERSONNEL

L'ensemble du personnel de laboratoire doit avoir une compréhension claire de leurs fonctions et responsabilités, et doit remplir celles-ci en tout temps selon un code d'éthique ou de déontologie¹ (voir les exemples dans la note ci-dessous) adopté par le laboratoire.

Cette section recommande le minimum d'instruction et de formation requis pour le personnel de laboratoire pour effectuer des analyses de drogues.

1.1 ÉDUCATION

Le personnel de laboratoire doit avoir l'instruction, les qualifications et les aptitudes correspondant à leurs responsabilités.

Technicien : les exigences en matière d'enseignement supérieur devraient être fondées sur la nature et la complexité des tâches à accomplir.

Le personnel générant des rapports doit avoir reçu un enseignement de troisième niveau, avec une forte prépondérance en chimie. Le cursus devra inclure des cours magistraux et les travaux pratiques s'y rattachant.

1.2 FORMATION

Le laboratoire devrait avoir un plan de formation, documenté pour les nouveaux employés ou les nouvelles tâches, qui mentionne les normes requises de performance, de compétence et de plan d'évaluation requis. L'évaluation peut se faire, par exemple, par l'accomplissement des plans de formation ou l'analyse d'échantillons inconnus. La formation devrait être dispensée par un personnel expérimenté et compétent.

Le programme de formation doit inclure un manuel couvrant toutes les procédures que le spécialiste utilisera au cours du traitement des dossiers, ainsi que le code d'éthique ou de déontologie. Le programme peut comprendre des matières telles qu'une information générale sur la toxicomanie, la manipulation des indices matériels, les protocoles d'échantillonnage, les procédures et l'instrumentation d'analyse. Le personnel doit être évalué et réussir sa formation avec succès avant d'assumer un travail indépendant. Un test de compétence permettra de s'assurer que les compétences et les connaissances appropriées ont été acquises au cours de la formation. La formation peut être complétée par la participation à des cours ou ateliers externes.

Un programme de formation continue devrait être établi comme une extension de l'accréditation afin de s'assurer que le personnel reste informé des progrès et développements scientifiques dans le domaine de l'analyse des drogues. Ce programme pourrait inclure une participation à des conférences/séminaires/cours, des webinaires, une revue de la littérature scientifique et autre méthode d'autoapprentissage.

¹ Exemples de code de déontologie adoptés par des réseaux régionaux de forensiques:

- La Société américaine des directeurs de laboratoires de police scientifique (ASCLD) www.asclcd.org
- Le Réseau européen des instituts des sciences médico-légales (ENFSI) www.enfsi.eu
- Les Cadres supérieurs des laboratoires médico-légaux australiens et néo-zélandais (SMANZFL) - www.anzfss.org
- L'Académie ibéro-américaine de criminologie et d'études médico-légales (AICEF) - www.aicef.net
- Le Réseau asiatique des sciences médico-légales (AFSN) - www.asianforensic.net

Les tests de formation et de compétence doivent être documentés et les enregistrements conservés conformément aux directives établies par le laboratoire. Tous les spécialistes doivent participer à des tests de compétence continus et les résultats devront être enregistrés.



2. MATÉRIEL ET CONSOMMABLES

2.1 INSTALLATIONS

La réception et le stockage des pièces à conviction doivent être séparés des zones d'analyse.

Le laboratoire doit disposer de services publics appropriés tels que l'électricité, l'eau potable, ainsi qu'un espace séparé et une plomberie adéquate. Les laboratoires plus avancés travaillant à l'accréditation devraient inclure la climatisation, des fenêtres hermétiques et de l'eau purifiée.

Les échantillons doivent être stockés dans un endroit protégé de la contamination, de la chaleur et de la lumière du soleil. Certains échantillons chimiques peuvent nécessiter une réfrigération ou une congélation. Les températures des réfrigérateurs et des congélateurs doivent être surveillées pour éviter la dégradation des échantillons et le laboratoire doit spécifier une plage de températures acceptable pour cet équipement.

L'installation doit être équipée de réfrigérateurs et de congélateurs dédiés au stockage des consommables. Les échantillons ne doivent pas être stockés avec des consommables. Si le laboratoire n'est pas en mesure de fournir des réfrigérateurs et des congélateurs dédiés, les échantillons doivent être physiquement séparés des consommables à l'aide de mesures telles que des sacs en plastique robustes, des boîtes ou d'autres séparateurs physiques.

Les zones de stockage du matériel de référence, des preuves et des échantillons doivent être sécurisées et leur accès contrôlé.

2.2 MATÉRIEL

Le laboratoire doit utiliser un équipement adapté aux méthodes employées par le laboratoire.

Au minimum, le laboratoire doit avoir une procédure pour effectuer des contrôles de performance et l'étalonnage de tous les équipements jugés critiques.

Tout matériel utilisé dans le traitement de cas à l'égard de l'identification de drogues devrait être en bon état de marche. Avant toute utilisation, le matériel devrait être étalonné, ou faire l'objet d'un contrôle de performance en vue d'assurer le bon fonctionnement des méthodes d'essai². La performance du matériel devrait être surveillée et des registres de contrôles de performance doivent être tenus.

L'entretien et le service courants du matériel devraient être réalisés couramment pour assurer leur aptitude à l'emploi lors du traitement des cas. Des registres d'entretien et de service préventifs doivent être tenus par le laboratoire.

Seul le personnel qualifié est autorisé à se servir des instruments. Chaque équipement doit avoir le mode d'emploi du fabricant et autre documentation pertinente, par exemple les procédures d'utilisation normalisées (SOP), à portée de main dans le laboratoire. Les méthodes employées sur le matériel doivent être validées avant d'être mises en pratique dans le traitement des affaires.

Le laboratoire doit avoir et suivre une procédure écrite pour la surveillance, le nettoyage et la décontamination des installations et de l'équipement. Il incombe à la direction du laboratoire de concevoir et de mettre en œuvre des techniques et des protocoles de nettoyage appropriés.

2.3 CONSOMMABLES

Le laboratoire effectuant des tests de dépistage de drogue doit utiliser des produits chimiques, des réactifs, des solvants et des consommables qui sont de la qualité appropriée adaptée au type d'analyse effectué. Le laboratoire doit avoir des procédures écrites pour la préparation des réactifs et des solvants.

Les réactifs commerciaux doivent être étiquetés avec l'identité du réactif et la date de péremption fournie par le fabricant ou déterminée par le laboratoire. Il est de bonne pratique de laboratoire que les réactifs commerciaux soient datés et qu'il y soit apposé des initiales lors de la première ouverture³.

Tous les produits chimiques, réactifs et solvants préparés en interne doivent être étiquetés avec leur identité, l'identité de la personne qui les a préparés et la date de préparation ou le numéro de lot. La date d'expiration doit également être disponible.

Le laboratoire doit identifier les réactifs critiques.

L'efficacité de tous les réactifs essentiels utilisés dans le traitement des cas doit être vérifiée lors de la préparation initiale et avant toute utilisation ou de façon régulière ; ou en parallèle avec le traitement de cas. Les vérifications peuvent comprendre une analyse selon des normes relatives aux drogues, des contrôles de solvants, des échantillons de référence positifs et négatifs appropriés et des échantillons témoins.

Tous les consommables doivent être stockés à des températures appropriées, comme recommandé par le fabricant. Tous les produits chimiques, réactifs et solvants doivent être stockés à la température appropriée. Les réactifs doivent être protégés de la lumière directe du soleil.

3 PRÉLÈVEMENT, ANALYSE, INTERPRÉTATION ET PRODUCTION DE RAPPORTS

3.1 PRÉLÈVEMENTS

Cette section traite de la collecte des drogues à partir des articles soumis au laboratoire. La collecte de preuves sur les lieux d'un crime est expliquée dans la publication Exigences minimales relatives aux enquêtes sur les lieux d'un crime (IFSA MRD 1) et est applicable à un laboratoire qui traite également les scènes de crime et recueille des indices matériels.

Le laboratoire devra avoir des registres des demandes d'analyse et les éléments de preuve présentés. Un identifiant unique doit être assigné à chaque pièce à conviction. S'il existe une divergence importante entre les documents de soumission et les preuves matérielles, le client devrait en être avisé dans les plus brefs délais et la divergence devra être consignée dans les notes du dossier de l'affaire.

Chaque pièce à conviction devra être convenablement entreposée pour maintenir l'intégrité et la composition chimique de la preuve et être entreposée dans des conditions convenables dans la mesure du possible. Des conditions de stockage particulières peuvent être en vigueur pour certaines drogues.

(Les pièces à conviction relatives à de l'héroïne, par exemple, ne devraient pas être exposées à une chaleur excessive et, si possible, ne pas être conservées dans un emballage perméable à l'air en vue de prévenir la formation de moisissure ; le khat frais devrait être gardé au réfrigérateur (à environ 4°C), le khat séché devrait être conservé au congélateur (<0°C) et le cannabis/LSD doit éviter une exposition prolongée à la lumière).

Un système qui documente la chaîne de possession d'une preuve devra être établi dans le laboratoire. Seul le personnel autorisé devra avoir accès aux pièces à conviction.

3.2 ANALYSE

L'analyse des pièces à conviction doit se faire sur une surface propre en vue d'éviter toute contamination. Des précautions doivent être prises pour s'assurer qu'il n'y a pas d'autres facteurs contribuant à des contaminations, transferts croisés, pertes, détériorations ou dommages de preuve éventuels. Les éléments de preuve doivent être examinés séparément pour éviter une contamination croisée. Le laboratoire devrait avoir une procédure pour l'analyse de résidus et traces provenant de pièces à conviction.

Prélèvement des échantillons

Si possible (c.-à-d. conformément aux exigences législatives d'une juridiction particulière), il est conseillé au laboratoire de développer une stratégie relative au prélèvement des échantillons et de mettre en œuvre des plans d'échantillonnage appropriés en rapport au cas, avec un nombre minimum de déterminations analytiques requises, tout en s'assurant que toutes les exigences juridiques et scientifiques et du cas en particulier sont respectées. L'utilisation des directives d'échantillonnage ENFSI DWG (groupe de travail sur les drogues) est recommandée. Suivant la conclusion à tirer de l'analyse d'une population polyvalente, le plan d'échantillonnage peut s'avérer statistique ou non statistique. Un plan d'échantillonnage statistique permet de tirer une conclusion à l'égard de la population tout entière avec un niveau de confiance voulu qu'un certain pourcentage de la population va tout au moins tester positif aux stupéfiants.

Les méthodes hypergéométrique, binomiale et Bayésienne sont des exemples d'une approche statistique, et la méthode de la « racine carrée » ou la sélection d'une population à unités fixes ou uniques à partir d'une population polyvalente sont des exemples d'une approche non statistique^{4,5}.

Identification

Une identification fiable et scientifiquement étayée d'une substance dépend de l'utilisation d'un plan d'analyse approprié par le personnel de laboratoire compétent dans le cadre d'un processus de qualité contrôlée. Les recommandations du Groupe de travail scientifique pour l'analyse des drogues saisies (SWGDRUG) fournissent des techniques qui peuvent être incorporées dans un plan analytique pour l'identification d'une substance. Les techniques sont regroupées en fonction de leur niveau potentiel de sélectivité le plus élevé, comme indiqué dans le tableau 1.

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Spectroscopie infrarouge	Électrophorèse capillaire	Essais de couleur
Spectrométrie de masse	Chromatographie gazeuse	Spectroscopie par fluorescence
Spectroscopie de résonance magnétique nucléaire	Spectrométrie de mobilité ionique	Immuno-essai
Spectrométrie Raman	Chromatographie liquide	Point de fusion
Méthode de mesure par diffraction des rayons X	Essais microcristallins	Identificateurs pharmaceutiques
	Chromatographie en phase fluide supercritique	
	Chromatographie en couche mince	
	Spectroscopie visible/ultraviolette	
	Cannabis uniquement : Examen macroscopique Examen microscopique	

TABEAU 1 : CATÉGORIES DE TECHNIQUES ANALYTIQUES⁶

Pratiques d'assurance qualité

Il devrait y avoir des pratiques d'assurance qualité utilisées pour s'assurer que les résultats correspondent à la bonne pièce à conviction. Les mesures pourraient inclure :

- Retirer deux aliquotes de l'échantillon et les tester indépendamment ;
- Utilisation d'échantillons de procédures d'identification telles que l'utilisation de codes-barres et de contrôles humains ;
- Utilisation de blancs (contrôles négatifs) ; et
- Analyse/ouverture d'un échantillon à la fois.

3.3 INTERPRÉTATION

Les laboratoires doivent adhérer aux directives minimales en vertu des recommandations de SWGDRUG6 pour identifier avec certitude les drogues couramment saisies :

- Quand une technique de Catégorie A validée est intégrée à un plan analytique, alors il faut utiliser au moins une autre technique, qui exploite différentes propriétés chimiques ou physiques de l'échantillon (de la Catégorie A, B ou C) afin de supporter l'identification.
- Quand une technique de Catégorie A n'est pas employée, alors il faut employer au moins trois techniques distinctes ; deux doivent appartenir à la catégorie B, dont la combinaison offre un degré élevé de sélectivité. Une troisième technique (catégorie B ou C) est requise pour assurer l'identification.
- Pour le cannabis, les examens macroscopiques et microscopiques seront considérés comme des techniques de Catégorie B quand les observations comprennent des caractéristiques botaniques détaillées et documentées. Les laboratoires devront définir, pour chaque examen, les critères d'acceptation pour ces caractéristiques botaniques. Pour les plantes narcotiques, aucune technique supplémentaire n'est requise si des caractéristiques diagnostiques suffisantes sont présentes.
- Toutes les techniques de Catégorie A et B devront avoir des données pour permettre une interprétation indépendante du résultat. Les données révisables comprennent les spectres, chromatogrammes, images numériques, photographies ou photocopies (d'opercules, plaques de chromatographie en couche mince, etc.) et les références des concordances de bibliothèque). Pour le cannabis, cela devrait inclure des descriptions détaillées des caractéristiques morphologiques.
- Pour que les résultats des techniques du plan analytique soient considérés comme utiles pour l'identification de l'échantillon, les résultats des tests doivent être « positifs », et répondre à toutes les pratiques de contrôle de la qualité, et atteindre la sélectivité requise.
- Dans les cas où des techniques couplées sont utilisées (par exemple une chromatographie gazeuse-spectrométrie de masse), celles-ci peuvent être considérées comme deux techniques distinctes à l'intérieur du plan analytique à condition que les critères de résultats « positifs » soient remplis pour les deux techniques.
- Le plan analytique fournit une conclusion scientifiquement étayée lorsque chaque technique atteint le niveau de sélectivité requis et que les résultats des tests « positifs » se corroborent mutuellement.
- Les limitations pertinentes d'un plan analytique, telles que l'inaptitude à différencier les isomères ou la non-disponibilité de substances de référence, devraient être rapportées.
- Les contrôles positifs et négatifs devraient être employés, selon le cas, pour assurer la fiabilité et l'exactitude de la technique/l'instrument utilisé(e).

3.4 PRODUCTION DE RAPPORTS

Tous les efforts doivent être réalisés pour produire des rapports clairs, précis et objectifs qui répondent aux exigences de la juridiction qu'ils servent. À moins qu'il existe des raisons documentées pour ne pas le faire (par exemple une accréditation spécifique, une cause juridictionnelle ou en raison d'un client), et celles-ci doivent être disponibles aux fins d'examen dans la documentation du traitement du cas, les rapports devraient comprendre les renseignements suivants :

- Intitulé du rapport ;
- Date d'émission ;
- Nom et adresse du laboratoire d'essai ;
- Identification unique du rapport figurant à chaque page ;
- Numéro de page et nombre total de pages ;
- Organisme demandeur ;
- Date de réception de la preuve ;

- Inventaire descriptif de la preuve soumise (y compris les éléments non examinés) ;
- Échantillonnage ;
- Méthodologie utilisée ;
- Ajouts, écarts ou exclusions de la méthode d'essai (le cas échéant) ;
- Identification claire des résultats des tests effectués par un prestataire de services externe (le cas échéant) ;
- Résultats et conclusions de l'analyse ; et ;
- Identité du membre du personnel délivrant le rapport.

Les rapports ne peuvent être produits que par du personnel expérimenté, formé de manière appropriée et autorisé à le faire.

Révision par les pairs:

Le laboratoire devra établir un cadre de revue systématique des rapports par un réviseur compétent dans les tests/procédures examinés. Cet examen permet de s'assurer que toutes les conclusions tirées et les données à l'appui sont conformes à la politique et aux directives du laboratoire.

La documentation d'un dossier de cas doit contenir suffisamment d'informations pour permettre au réviseur d'évaluer les notes du dossier et d'interpréter les données. Avant qu'un rapport ne soit publié, il doit passer par un examen technique et administratif. Dans le cas où les personnes chargées du cas ne sont pas d'accord avec l'avis du réviseur, la question sera soumise à l'autorité supérieure ayant compétence pour trancher la question litigieuse.

4 PROCÉDURES, PROTOCOLES ET VALIDATION

4.1 PROCÉDURES ET PROTOCOLES

Les procédures analytiques et protocoles d'échantillonnage doivent être adoptés en vertu de méthodologies publiées reconnues à l'échelle internationale ou en vertu de méthodes validées développées à l'interne. Ces procédures doivent être suffisamment détaillées de façon à ce que les processus soient strictement respectés en vue de s'assurer que les analyses sont réalisées de manière uniforme et précise. Les laboratoires devraient surveiller les procédures analytiques en s'appuyant sur des contrôles et/ou du matériel de référence relatifs aux drogues en vue d'assurer la qualité des analyses.

Les changements de protocoles ou procédures significatifs devraient être vérifiés et documentés par une personne autorisée et approuvés avant toute utilisation. Des exemples de changements significatifs comprennent l'utilisation d'un nouvel essai de coloration non validé ou l'usage d'un nouvel instrument non approuvé à l'avance pour identifier une substance contrôlée. Les changements approuvés doivent être efficacement communiqués à tout le personnel concerné.

Les méthodes élaborées en interne devraient produire des résultats acceptables avec du matériel de référence sur les drogues avant leur mise en œuvre.

4.2 VALIDATION

Toutes les méthodes (publiées ou développées à l'interne) employées pour l'identification de drogues devront être validées en vue de démontrer qu'elles sont fiables et aptes aux fins prévues à cet effet. La validation devrait être effectuée par du personnel compétent pour les méthodes et le matériel employés. Les objectifs suivants devraient être inclus dans les études de validation des analyses :

- Sélectivité – pour évaluer la capacité de la méthode servant à identifier la drogue d'intérêt sans l'interférence d'autres drogues ou composés pouvant être présents dans le mélange.
- Limites de détection (LD) – pour déterminer la plus petite quantité de drogue qui peut être détectée.
- Robustesse – la robustesse d'une procédure analytique est une mesure de sa capacité à demeurer in affecté par les variations petites, mais délibérées des paramètres de la méthode et elle fournit une indication de sa fiabilité lors d'un usage normal.

Toute documentation portant sur les procédés de validation doit être conservée (copie papier ou électronique).

Les rapports devront inclure :

- La procédure de validation ;
- La date des études réalisées ;
- Les données ;
- Sommaire/conclusion des résultats ; et
- Approbation.

5 GESTION DE LA QUALITÉ

Le laboratoire doit renforcer ses activités pour qu'elles soient entreprises de manière impartiale et confidentielle dans la gestion de toutes les informations obtenues ou créées dans le laboratoire.

Le laboratoire doit considérer et identifier les risques possibles, les évaluer et développer des procédures pour contrôler les risques.

L'objectif du laboratoire est de fournir aux clients une analyse de drogues de qualité. Pour ce faire, le laboratoire devra établir et maintenir un cadre de qualité pour la gestion et le traitement des cas liés à la drogue. Ceci comprend la manipulation de preuves, les pratiques de gestion, l'analyse et la production de rapports.

Le système de gestion de la qualité devra couvrir tous les procédures et rapports portant sur l'analyse des drogues³. Le personnel chargé du système de gestion de la qualité sera désigné et aura l'autorité d'exercer ses fonctions en conséquence.

Des procédures/programmes documentés et des registres de maintenance dans les domaines suivants devraient être établis :

- Formation du personnel, compétence, responsabilités et perfectionnement continu.
- Programme de santé et de sécurité procurant un environnement sain et sûr au personnel et aux opérations.
- Surveillance des preuves pour assurer l'intégrité de toutes les pièces à conviction physiques de drogues, y compris la chaîne de possession lors de la réception, du transfert, du stockage et de la disposition finale des pièces à conviction.
- Procédures analytiques destinées à l'analyse de drogues, accompagnées de protocoles d'échantillonnage, d'une validation des méthodes et instruments, de l'identification des drogues en conformité avec les mesures d'assurance de la qualité et d'une prévention d'une contamination des pièces à conviction durant l'analyse.
- Contrôles des performances, maintenance et étalonnage des instruments/équipements pour assurer le maintien d'une bonne performance.
- Contrôles de vérification du matériel de référence des drogues, des produits chimiques et des réactifs utilisés lors du traitement des cas.
- Dossiers de traitement des cas pour assurer une bonne documentation des résultats, et toutes les données des instruments et comptes rendus sont conservés et mis en lieu sûr.
- Tests d'aptitude annuels pour surveiller la performance du laboratoire.
- Audits de laboratoire annuels et toute action corrective nécessaire.
- Procédures d'actions correctives quand des travaux non conformes ont été observés.

6 RÉFÉRENCES

1. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2011. Les exigences relatives aux compétences du personnel et recommandations d'équipement pour les laboratoires médico-légaux. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Publication ST/NAR/2 Rév. 1. http://www.unodc.org/documents/scientific/Ebook_STNAR_02Rev1_E.pdf (accédé le 6 octobre 2014).
2. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2009. Directives relatives à la validation d'une méthodologie analytique et à l'étalonnage d'équipements employés pour l'analyse de drogues illicites dans les substances saisies et les spécimens biologiques. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Publication ST/NAR/41. http://www.unodc.org/documents/scientific/validation_E.pdf (accédé le 6 octobre 2014).
3. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. 2009. Directives relatives à la mise en œuvre d'un Système de gestion de la qualité dans les laboratoires d'analyse de drogues. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Publication ST/NAR/37. http://www.unodc.org/documents/scientific/QMS_Ebook.pdf (accédé le 6 octobre 2014).
4. Groupe de travail sur la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du Réseau européen des instituts des sciences médico-légales. 2009. Directives relatives à l'échantillonnage représentatif de drogues. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Publication ST/NAR/38. http://www.unodc.org/documents/scientific/Drug_Sampling.pdf (accédé le 6 octobre 2014).
5. Groupe de travail sur la drogue du Réseau européen des instituts des sciences médico-légales. 2012. Antécédents de l'outil d'échantillonnage hypergéométrique de calcul et de validation. Groupe de travail sur la drogue du Réseau européen des instituts des sciences médico-légales, Publication DWG-SGL-002. https://enfsi.eu/wp-content/uploads/2017/06/DWG-SGL-002-vers001_Hypgergeometric_CalculationBackground_And_Validation_2012-12-07.pdf (accessed November 18, 2020).
6. Groupe de travail scientifique pour l'analyse des drogues saisies. 2019. Groupe de travail scientifique pour l'analyse des drogues saisies (SWGDRUG), Recommandations. http://www.swgdrug.org/Documents/SWGDRUG%20Recommendations%20Version%208_FINAL_ForPosting_092919.pdf (accessed April 14, 2020).

IFSA MEMBERS



STRATEGIC PARTNERS





CONTACT

Alliance Internationale Stratégique de Forensique: <http://www.ifsa-forensics.org>

